



LACASSE | GARANTIE À VIE LIMITÉE

Produits manufacturés Lacasse après le 6 septembre 2022

La garantie de Groupe Lacasse Inc. couvre la marchandise à partir de la date de facturation contre tout défaut de matériel ou de main-d'œuvre pour aussi longtemps que l'acheteur original en est propriétaire. Seule une preuve d'achat datée sera acceptée par Groupe Lacasse Inc. comme document officiel donnant droit à la garantie, et ce, pour tous les cas de réclamations.

Les frais de main-d'œuvre, de livraison et de service ne sont pas couverts par la garantie. Cette garantie est sujette à certaines limitations*, exclusions et autres provisions ci-dessous :

Vingt-cinq ans	Mélamine thermofusionné.
Vingt ans	Coulisses de tiroirs.
Dix ans	Serrures à clé standard et systèmes électriques.
Cinq ans	Stratifié, mécanismes à réglage électrique de la hauteur pour les surfaces de travail, roulettes, tissus, extrusions de PVC, pattes et composantes en bois, et autres accessoires.
Un an	Serrures électroniques, modules électriques et ses composants, accessoires connexes, quincaillerie et tout autre matériau rigide.
Exclusions	Les recouvrements C.O.M./C.O.V., les ampoules et les régulateurs de puissance ne sont pas couverts par cette garantie.

* Cette période de garantie est déterminée selon une période d'utilisation moyenne de 40 heures par semaine. Si un produit est utilisé davantage, la période de garantie sera réduite proportionnellement à l'utilisation supplémentaire. Par exemple, si des roulettes sont utilisées pendant une moyenne de 50 heures par semaine, la période de garantie sera réduite à quatre ans.

Cette garantie est offerte uniquement aux clients qui ont acquis directement ces produits auprès de Groupe Lacasse Inc., de ses marchands autorisés ou de toute autre partie spécifiquement autorisée par Groupe Lacasse Inc. à vendre ses produits. Dans le cas de produits défectueux, la garantie est limitée aux réparations ou au remplacement de ces produits par Groupe Lacasse Inc. Le transport et la main-d'œuvre ne sont pas couverts par la garantie. Il devra être établi que ces produits ont été utilisés dans des conditions normales et que leur défectuosité a été relevée au cours de la période de garantie.

Cette garantie ne s'applique pas aux produits qui doivent être remplacés à la suite d'utilisation anormale, de négligence, d'abus ou d'accidents, ou qui ont été modifiés par quelqu'un d'autre que Groupe Lacasse Inc. ou ses marchands autorisés. Les conditions préalablement citées sont spécifiquement contenues dans les conditions générales de vente des produits de Groupe Lacasse Inc., et l'acheteur en acceptant le produit à sa livraison accepte ces termes. La responsabilité de Groupe Lacasse Inc. à l'égard de ses produits se limite exclusivement aux termes ci-haut décrits. En aucune circonstance, Groupe Lacasse Inc. ne sera tenu responsable des dommages qui seraient causés par des accidents ou qui découleraient de ceux-ci. Les items spéciaux sont assujettis à une garantie limitée.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la grille tarifaire générale Lacasse en vigueur ou n'hésitez pas à contacter notre service à la clientèle à sac@groupelacasse.com.